

# Devenez partenaire de la convention Atouts pour tous...



... et rejoignez un **réseau partenarial**  
déjà fort de 10 grandes entreprises  
et de bien d'autres partenaires engagés  
**pour l'insertion professionnelle des jeunes**  
**en situation de handicap**

# La convention Atouts pour tous : qu'est-ce que c'est ?

Cette convention réunit la DRIEETS, la DRIAAF, l'Agence régionale de santé, les 3 académies d'Île-de-France, la Région Île-de-France, l'Agefiph, le FIPHFP, 10 grandes entreprises, 9 universités, mais également Pôle emploi, Cap emploi, l'Association régionale des Missions locales, l'Union nationale des entreprises adaptées, le Centre d'information et de documentation Jeunesse, et l'Onisep.

## C'est faire partie d'un réseau partenarial

**de professionnels** qui œuvrent pour assurer la continuité des parcours **d'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans en situation de handicap**

## C'est avoir un objectif commun

Faciliter la rencontre entre **les besoins en recrutement des entreprises et les profils des jeunes** en matière de compétences et de formation

## C'est participer à des actions concrètes

- **Conseil et orientation des jeunes**
- **Mise en relation avec l'entreprise :** parrainage, stage, alternance, premier emploi
- **Projets expérimentaux**



Découvrir les partenaires signataires  
de la convention Atouts pour tous : [www.atoutspourtous-idf.fr](http://www.atoutspourtous-idf.fr)

# Quels jeunes sont concernés par le dispositif ?



## Des jeunes en situation de handicap, avec ou sans titre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

- en parcours d'étude, en sortie d'études ou de formation, en recherche d'emploi : stage, parrainage, contrat d'alternance ou d'un emploi
- quel que soit leur niveau de formation : de la 3<sup>e</sup> au niveau Bac+5 (CAP, Bac Pro, BTS...)

## Des jeunes en recherche...

### ...d'opportunités professionnelles dans des secteurs variés :

vente, service à la personne, propreté, restauration, pâtisserie, mécanique, entretien des espaces verts, administration, maintenance des bâtiments, systèmes numériques



# Quels engagements pour l'employeur ?



Les employeurs peuvent démontrer leur engagement de différentes façons. En fonction de leurs souhaits et possibilités, ils doivent être disposés à :

Témoigner de leurs expériences d'accueil auprès de pairs

Proposer des opportunités d'emploi, une mission intérimaire, un stage, un contrat en alternance



Valoriser leur approche RSE en interne, vis-à-vis de leurs clients et de leurs partenaires

Être attentif à l'accueil et l'intégration du jeune, avec l'appui et l'accompagnement de son référent

Accueillir des jeunes pour une découverte du milieu professionnel

Dans le cadre par exemple de stage découverte, PMSMP\*, DuoDay ou Un jour un métier en action, ...

# Quels sont les avantages pour l'employeur ?

Dédiée  
à la mise en relation  
des jeunes en situation de handicap,  
suivis par leur référent,  
avec les employeurs...

...la plateforme collaborative  
[www.atoutspourtous-idf.fr](http://www.atoutspourtous-idf.fr)

Sur cette plateforme on trouve :

## Les offres d'emploi des entreprises

Les employeurs mettent  
en ligne leurs offres d'emploi,  
de stage et d'alternance



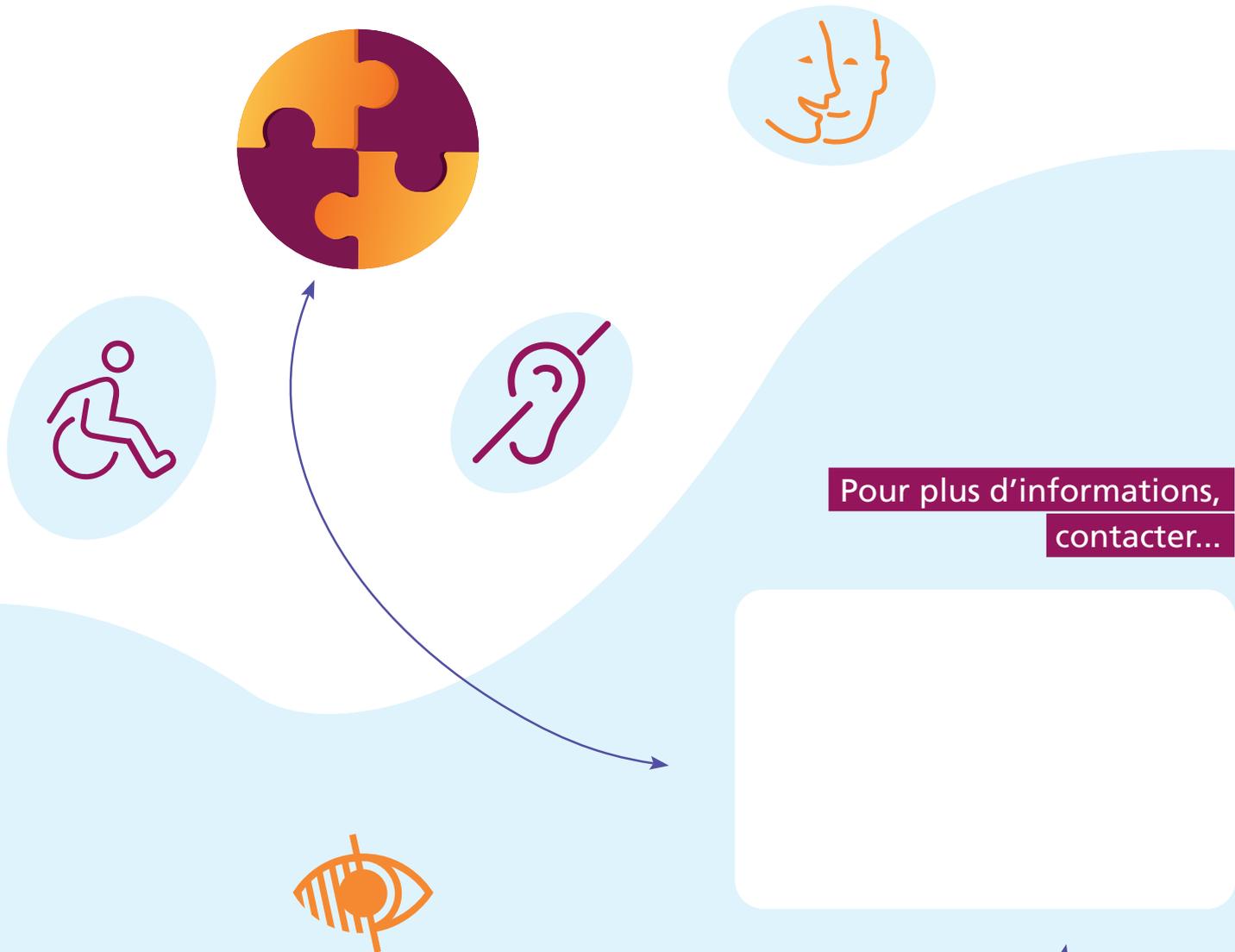
Les professionnels  
accompagnant les jeunes  
dans leur parcours  
vers l'emploi

## Les CV de jeunes en situation de handicap

Les jeunes déposent  
leur candidature sur  
la plateforme



... ainsi qu'à la parution  
d'actualités et d'informations  
mises à disposition  
par la communauté  
des partenaires



Pour plus d'informations,  
 contacter...

Ils ont déjà rejoint la convention  
 Atouts pour tous Île-de-France :

